

■ **Décision SGA-DEC-2024-n°077**
Objet : Convention de prêt avec les Archives Nationales du Monde du Travail

Direction de la culture, Service patrimoine

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite emprunter du 17 avril au 26 juin 2024 l'exposition « Fibre féminine » aux Archives Nationales du monde du travail, sises 78 boulevard du général Leclerc, CS 80405 à Roubaix cedex 1 (59 057), représentée par Monsieur Thibault ORMIERES, secrétaire général, dans le cadre de l'exposition « 1850-1950 : un siècle de mode à Creil » à la maison de la faïence,

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de prêt avec les Archives Nationales du monde du travail pour l'emprunt l'exposition susmentionnée.

Article 2 : Le prêt de l'exposition est réalisé à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 13 février 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



19 FEV. 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville :

19 FEV. 2024